



RAPPORT CT n° 2 Bis- SEANCE DU 25 JANVIER 2022

Nom du projet/dossier : RIFSEEP CCAS

Adjoint : Geneviève FEUILLASSIER

Directeur : Séverine TUNCQ

Responsable RH : Katya GALIANA

Note rédigée par : Katya GALIANA

Objet de la note : Modification de la délibération du Conseil d'Administration en date du 10 mars 2017 instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) – Réévaluation 2022 des groupes C 1, C 2-1 et C 2-2

Le pouvoir d'achat est l'une des préoccupations principales des français et particulièrement depuis la crise sanitaire du COVID 19 et les conséquences difficiles que cette crise a pu avoir.

Depuis 2 ans, face à cette crise inédite, les services du CCAS ont fourni un travail énorme auprès des bénéficiaires, avec remise en cause des fonctionnements habituels, au centre de la protection des personnes. Ces efforts fournis nous ont notamment permis qu'ils ne soient pas isolés.

Parfaitement conscient du fait que la valeur du point d'indice n'a quasiment pas augmenté depuis plus de dix ans, et donc que les rémunérations de la fonction publique ne suivent pas les augmentations qui touchent pourtant la vie courante, les élus souhaitent, malgré les difficultés, recentrer leur action et permettre aux trois groupes de fonction, les plus bas en termes de régime indemnitaire, de voir leur rémunération augmenter (le montant cible des autres groupes de fonction n'est pas modifié).

Ainsi, lors des arbitrages budgétaires 2022, a été validé une enveloppe spécialement dédiée à cette réévaluation des IFSE les plus bas :

Groupes	Ancien montant mensuel plafond	Nouveau montant mensuel plafond
C -1	160 €	214 €
C 2-1	120 €	174 €
C 2-2	110 €	164 €

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-263402745-20220311-22-CCAS-03-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2022

BALARUC-LES-BAINS - BALARUC LES BAINS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26340274500016

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DU LITTORAL

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : CCAS BALARUC (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	20
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	21
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	22
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	23
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	25
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	26

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 34023	BALARUC LES BAINS CCAS BALARUC	BP 2022
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	11 082
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	4 000
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
9 189 763	10 144 417	925.814274	1 071.4580

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	23	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	23	
4	Dépenses d'équipement brut/population	3	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	687,81	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		687,81	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	687,81	0,00
---------------------	--------	------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
---	------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
---	------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	687,81	687,81
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	687,81	687,81
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	687,81	687,81
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	687,81	687,81

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	687,81
---	---------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

0,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	687,81	0,00	687,81
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		687,81	0,00	687,81

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	687,81
---	---------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		0,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
---	------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
---	------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	687,81
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	687,81
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	687,81
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	687,81
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	687,81

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	687,81
--	--------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2019-01-29

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV – II (6) 0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV ANNEXES AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL		IV C1
--	--	----------

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1er JANVIER 2022

	GRADE	NOMBRE DE POSTES	POSTES OCCUPES	TAUX EMPLOI	OBSERVATIONS
FILIERE ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif	1	1	80%	CNRACL
	Adjoint administratif	1	1	100%	CNRACL
	Adjoint administratif Princip. de 1ère Classe	1	1	100%	CNRACL
Total des emplois permanents Administratifs à temps complet		3	3		
FILIERE SOCIALE	Agent social	1	1	100%	CNRACL
	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1	1	100%	CNRACL
Total des emplois permanents à temps non complet		2	2		
TOTAL GENERAL		5	5		

IV – ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N			C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.
- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
3-5 : article 47 : recrutements directs sur emplois fonctionnels.
4 : article 47 : recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs directs sur groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

B11.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie	Intitulé/Objet	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité	TVA (oui / non)
Service public local	Service Aide à Domicile			Budget annexe	non

ARRETE – SIGNATURES

IV - D2

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTE Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de la convocation : 27 Mars 2022

Présenté par LE PRESIDENT
A Balaruc-les-Bains,
Le Président



Délibéré par l'Assemblée délibérante, réunie en session ordinaire, le 27 Mars 2022

A Balaruc-les-Bains, le

Les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Certifié exécutoire par LE PRESIDENT
Compte tenu de la transmission en Préfecture le

et de la publication le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-263402745-20220311-22-CCAS-03-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

BALARUC LES BAINS BUDGET CCAS – AIDE A DOMICILE

FINESS JURIDIQUE : 340011576

Numéro SIRET : 263 402 745 00024

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE LITTORAL

BUDGET PRIMITIF

M22

ANNEE 2022

III - VOTE DU BUDGET

B - INVESTISSEMENT -1- EMPLOIS

C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Réel N-2	Budget Exécutoire N-1	Budget Prévisionnel
20 21	Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 545,46	5 325,00	5 325,00
TOTAL		27 545,46	5 325,00	5 325,00
001 004 003	Déficit d'investissement reporté Amortissements comptables excédentaires différés Excédent prévisionnel d'investissement			
	TOTAL GENERAL DES EMPLOIS	27 545,46	5 325,00	5 325,00

III - VOTE DU BUDGET

B - INVESTISSEMENT -2- RESSOURCES

C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Réel N-2	Budget Exécutoire N-1	Budget Prévisionnel
10	Augmentation des fonds propres APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES			
28 11	Autres AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR OU DEBITEUR)	2 571.00	5 325.00	5 325.00
TOTAL		2 571.00	5 325.00	5 325.00
001 004 007	Excédent d'investissement reporté Amortissements comptables déficitaires différés Déficit prévisionnel d'investissement			
	TOTAL GENERAL	2 571.00	5 325.00	5 325.00

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Réel N-2 (1)	Budget Exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures Nouvelles (4)	Total (5) = (3) + (4)	Dép. / Rec. Autorisées (6)	Budget Exécutoire (7)
Groupe	I. Dépenses afférentes à l'exploitation courante							
606	ACHATS	5 532.50	7 750.00		5 750.00	5 750.00		5 750.00
6248	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES							
625	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	7.20			300.00	300.00		300.00
6282	TRANSPORTS DIVERS	24.30			82 000.00	82 000.00		82 000.00
	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	71 998.35	78 000.00					
	PRESTATIONS D'ALIMENTATION A L'EXTERIEUR							
TOTAL	GROUPE I	77 562.35	85 750.00		88 050.00	88 050.00		88 050.00

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Réel N-2 (1)	Budget Exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures Nouvelles (4)	Total (5) = (3) + (4)	Dép. / Rec. Autorisées (6)	Budget Exécutoire (7)
Groupe	II. Dépenses afférentes au personnel							
621	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT	78 544.42	85 408.60		92 971.00	92 971.00		92 971.00
622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	3 690.00			3 700.00	3 700.00		3 700.00
633	IMPOTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERA	2 496.78	2 894.55		2 858.00	2 858.00		2 858.00
641	REMUNERATION DU PERSONNEL NON MEDICAL	363 057.90	352 158.78		383 246.00	383 246.00		383 246.00
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	46 055.00	52 445.07		56 427.00	56 427.00		56 427.00
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	2 315.90	1 840.00		2 840.00	2 840.00		2 840.00
TOTAL	GROUPE II	496 160.00	494 747.00		542 042.00	542 042.00		542 042.00

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Réel N-2 (1)	Budget Exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures Nouvelles (4)	Total (5) = (3) + (4)	Dép. / Rec. Autorisées (6)	Budget Exécutoire (7)
Groupe	III. Dépenses afférentes à la structure							
6135	LOCATIONS MOBILIERES							
61558	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES	3 107.73	2 500.00		2 890.00	2 890.00		2 890.00
61561	INFORMATIQUE	1 354.78	1 500.00		1 500.00	1 500.00		1 500.00
616	PRIMES D'ASSURANCES	3 227.79	3 750.00		5 400.00	5 400.00		5 400.00
618	DIVERS	1 600.00	1 600.00		9 800.00	9 800.00		9 800.00
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		300.00		300.00	300.00		300.00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	127.80	200.00		200.00	200.00		200.00
654	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
657	PERTES SUR CREANCES IRRECouvrABLES		300.00		300.00	300.00		300.00
658	SUBVENTIONS	2 995.00			2 500.00	2 500.00		2 500.00
	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	1.54	5.00		5.00	5.00		5.00
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
673	CHARGES EXCEPT. S/ OPERATIONS DE GESTION TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	136.02	100.00		100.00	100.00		100.00
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPREC., PROVISIONS DOT. AUX AMORT. DES IMMOB INCORP. ET CORPORELLES	2 571.00	5 325.00		5 325.00	5 325.00		5 325.00
TOTAL	GROUPE III	15 121.66	15 580.00		28 320.00	28 320.00		28 320.00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		588 844.01	596 077.00		658 412.00	658 412.00		658 412.00
TOTAL EQUILIBRE		588 844.01	596 077.00		658 412.00	658 412.00		658 412.00

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -2- RECETTES

C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Réel N-2 (1)	Budget Exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures Nouvelles (4)	Total (5) = (3) +(4)	Dép. / Rec. Autorisées (6)	Budget Exécutoire (7)
Groupe	I. Produits de la tarification							
733	PRODUITS A LA CHARGE DU DEPARTEMENT (HORS EHPAD)	382 793.13	390 000.00		433 708.00	433 708.00		433 708.00
734	PRODUITS A LA CHARGE DE L'USAGER (HORS EHPAD)	210 705.82	191 853.00		215 804.00	215 804.00		215 804.00
738	PRODUITS A LA CHARGE D'AUTRES FINANCEURS	2 153.67	7 150.00		4 000.00	4 000.00		4 000.00
TOTAL	GROUPE I	595 652.62	589 003.00		653 512.00	653 512.00		653 512.00

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -2- RECETTES

C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Réel N-2 (1)	Budget Exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures Nouvelles (4)	Total (5) = (3) + (4)	Dép. / Rec. Autorisées (6)	Budget Exécutoire (7)
Groupe	II. Autres produits relatifs à l'exploitation							
70	PRODUITS	4 412.60	4 900.00		4 898.00	4 898.00		4 898.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1.34	2.00		2.00	2.00		2.00
6419	REMBOURSEMENT S/REM. PERSONNEL NON MEDICAL	9 750.35	2 172.00					
TOTAL	GROUPE II	14 164.29	7 074.00		4 900.00	4 900.00		4 900.00
Groupe	III. Produits financiers produits non encaissabl							
775	PRODUITS EXCEPTIONNELS PRODUITS DES CESSIONS D'ELTS D'ACTIF							
TOTAL	GROUPE III							
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		609 816.91	596 077.00		658 412.00	658 412.00		658 412.00
TOTAL EQUILIBRE		609 816.91	596 077.00		658 412.00	658 412.00		658 412.00

IV ANNEXES AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL		IV C1
--	--	----------

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1er JANVIER 2022

	GRADE	NOMBRE DE POSTES	POSTES OCCUPES	TAUX EMPLOI	OBSERVATIONS
	Agent social (aide à domicile)	3	3	50%	C.D.I.
	Agent social (aide à domicile)	1	1	55%	C.D.I.
	Agent social (aide à domicile)	1	1	65%	C.D.I.
	Agent social (aide à domicile)	8	8	70%	C.D.I.
	Agent social (agent de coordination)	1	1	50%	C.D.I.
	Agent social (aide à domicile)	2	2	80%	C.D.I.
	Agent social (aide à domicile)	1	1	81%	CNRACL
	Agent social principal de 2ème Classe (aide à domicile)	1	1	55%	C.D.I.
Total des emplois permanents à temps non complet		18	18		
TOTAL GENERAL		18	18		

ARRETE – SIGNATURES

IV - D2

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

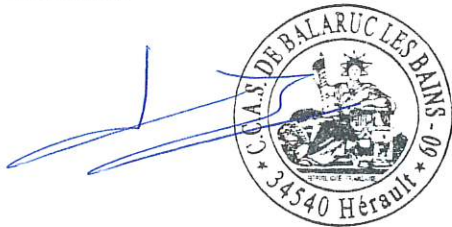
VOTE Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de la convocation : 27 mars 2022

Présenté par LE PRESIDENT
A Balaruc-les-Bains,
Le Président



Délibéré par l'Assemblée délibérante, réunie en session ordinaire, le 9 mars 2022
A Balaruc-les-Bains, le

Les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Certifié exécutoire par LE PRESIDENT
Compte tenu de la transmission en Préfecture le

et de la publication le

1000

1000

.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-263402745-20220415-22-CCAS-03-01a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2022

BALARUC-LES-BAINS - BALARUC LES BAINS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26340274500016

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DU LITTORAL

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : CCAS BALARUC (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	21
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	22
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	23
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	24
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	26
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	27

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 34023	BALARUC LES BAINS CCAS BALARUC	BP 2022
-----------------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	11 082
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	4 000
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Sète Agglopolie Méditerranée	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
9 189 763	10 144 417	925.814274	1 071.4580

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	23.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	23.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	3.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	279 000,00	279 000,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	279 000,00	279 000,00
--	------------	------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 685,00	3 685,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	3 685,00	3 685,00
---	----------	----------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	282 685,00	282 685,00
---------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	55 260,00	0,00	68 010,00	68 010,00	68 010,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	187 538,00	0,00	195 384,00	195 384,00	195 384,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 550,00	0,00	11 921,00	11 921,00	11 921,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		253 348,00	0,00	275 315,00	275 315,00	275 315,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		253 358,00	0,00	275 315,00	275 315,00	275 315,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 029,00		3 685,00	3 685,00	3 685,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 029,00		3 685,00	3 685,00	3 685,00
TOTAL		254 387,00	0,00	279 000,00	279 000,00	279 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	279 000,00
---	------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	29 815,00	0,00	66 075,00	66 075,00	66 075,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	224 567,00	0,00	212 920,00	212 920,00	212 920,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
Total des recettes de gestion courante		254 387,00	0,00	279 000,00	279 000,00	279 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		254 387,00	0,00	279 000,00	279 000,00	279 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		254 387,00	0,00	279 000,00	279 000,00	279 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	279 000,00
---	------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 685,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
--	----------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	35 605,00	0,00	3 685,00	3 685,00	3 685,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	35 605,00	0,00	3 685,00	3 685,00	3 685,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	35 605,00	0,00	3 685,00	3 685,00	3 685,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	35 605,00	0,00	3 685,00	3 685,00	3 685,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 685,00
---	-----------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	34 576,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	34 576,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	34 576,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 029,00		3 685,00	3 685,00	3 685,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 029,00		3 685,00	3 685,00	3 685,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	35 605,00	0,00	3 685,00	3 685,00	3 685,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 685,00
---	-----------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	3 685,00
--	-----------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifiée autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	68 010,00		68 010,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	195 384,00		195 384,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 921,00		11 921,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	3 685,00	3 685,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		275 315,00	3 685,00	279 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	279 000,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	3 685,00	0,00	3 685,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 685,00	0,00	3 685,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 685,00
---	-----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	66 075,00		66 075,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	212 920,00		212 920,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00	0,00	5,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		279 000,00	0,00	279 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	279 000,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 685,00	3 685,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	3 685,00	3 685,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 685,00
---	-----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	55 260,00	68 010,00	68 010,00
60622	Carburants	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60623	Alimentation	100,00	100,00	100,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	500,00	500,00
61551	Entretien matériel roulant	2 200,00	2 200,00	2 200,00
6156	Maintenance	2 200,00	3 000,00	3 000,00
6161	Multirisques	6 100,00	6 600,00	6 600,00
6182	Documentation générale et technique	300,00	310,00	310,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	2 000,00	2 000,00
6228	Divers	22 000,00	22 000,00	22 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6237	Publications	300,00	300,00	300,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	360,00	600,00	600,00
6288	Autres services extérieurs	9 000,00	18 000,00	18 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	500,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	187 538,00	195 384,00	195 384,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 615,53	1 860,00	1 860,00
64111	Rémunération principale titulaires	100 970,52	103 440,00	103 440,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	7 248,72	7 434,00	7 434,00
64118	Autres indemnités titulaires	24 644,72	24 886,00	24 886,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	17 781,55	20 088,00	20 088,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	33 146,96	35 270,00	35 270,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 670,00	1 670,00	1 670,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	460,00	736,00	736,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 550,00	11 921,00	11 921,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	350,00	350,00
6562	Aides	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6574	Subv. fonct. Assoc., personnes privées	7 550,00	8 561,00	8 561,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	10,00	10,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		253 348,00	275 315,00	275 315,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	10,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	10,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		253 358,00	275 315,00	275 315,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 029,00	3 685,00	3 685,00
6811	Dot. amort. Immos incorporelles et corpo	1 029,00	3 685,00	3 685,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 029,00	3 685,00	3 685,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 029,00	3 685,00	3 685,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		254 387,00	279 000,00	279 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	279 000,00
---	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	29 815,00	66 075,00	66 075,00
706	Prestations de services	0,00	25 000,00	25 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	29 415,00	40 675,00	40 675,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	400,00	400,00	400,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	224 567,00	212 920,00	212 920,00
7474	Participat° Communes	213 067,00	185 470,00	185 470,00
7478	Participat° Autres organismes	11 500,00	27 450,00	27 450,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00	5,00	5,00
758	Produits divers de gestion courante	5,00	5,00	5,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		254 387,00	279 000,00	279 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		254 387,00	279 000,00	279 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		254 387,00	279 000,00	279 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	279 000,00
---	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	35 605,00	3 685,00	3 685,00
2183	Matériel de bureau et informatique	7 500,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	28 105,00	3 685,00	3 685,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		35 605,00	3 685,00	3 685,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		35 605,00	3 685,00	3 685,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		35 605,00	3 685,00	3 685,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (11)			0,00	
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			0,00	
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			3 685,00	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	34 576,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	34 576,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		34 576,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		34 576,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 029,00	3 685,00	3 685,00
28183	Matériel de bureau et informatique	967,00	3 073,00	3 073,00
28184	Mobilier	62,00	612,00	612,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 029,00	3 685,00	3 685,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 029,00	3 685,00	3 685,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		35 605,00	3 685,00	3 685,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00	
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00	
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			3 685,00	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2019-01-29

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	CAMIONS ET VEHICULES INDUSTRIELS	8	29/01/2019
L	2188 AUTRES IMMOB CORPORELLES	5	29/01/2019
L	LOGICIEL	2	29/01/2019
L	2183 MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	4	29/01/2019
L	2184 MOBILIER 10 ANS	10	29/01/2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL		C1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1er JANVIER 2022

	GRADE	NOMBRE DE POSTES	POSTES OCCUPES	TAUX EMPLOI	OBSERVATIONS
FILIERE ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif	1	1	80%	CNRACL
	Adjoint administratif	1	1	100%	CNRACL
	Adjoint administratif Princip. de 1ère Classe	1	1	100%	CNRACL
Total des emplois permanents Administratifs à temps complet		3	3		
FILIERE SOCIALE	Agent social	1	1	100%	CNRACL
	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1	1	100%	CNRACL
	Total des emplois permanents à temps non complet	2	2		
TOTAL GENERAL		5	5		

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 6 / 12).

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

B11.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie	Intitulé/Objet	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité	TVA (oui / non)
Service public local	Service Aide à Domicile			Budget annexe	non

ARRETE – SIGNATURES

IV - D2

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

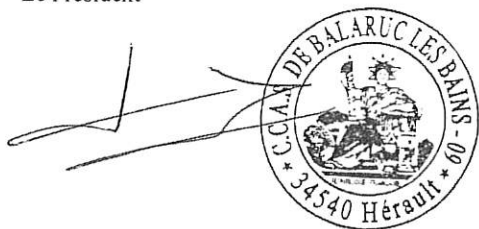
VOTE Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de la convocation : 2 Mars 2022

Présenté par LE PRESIDENT
A Balaruc-les-Bains,
Le Président



Délibéré par l'Assemblée délibérante, réunie en session ordinaire, le 9 Mars 2022
A Balaruc-les-Bains, le

Les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Certifié exécutoire par LE PRESIDENT

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 30.03.22

et de la publication le 30.03.2022



Demande d'admission

Epicerie sociale ☐ / Colis Alimentaire ☐

1^{ère} demande : oui ☐
Renouvellement : oui ☐

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

0345263102745-20220311-22-CCAS-03-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2022

Date(s) du précédent accord : du.....au.....
du.....au.....

Service instructeur.....
Travailleur social.....
Téléphone travailleur social.....
Adresse Mail :@.....

Demandeur :

Situation familiale : Marié ☐ Divorcé ☐ En ménage ☐
Séparé ☐ Célibataire ☐ Veuf/veuve ☐

Condition de logement : Locataire parc social ☐ Locataire parc privé ☐
(co)propriétaire ☐ Hébergé ☐ Sans logement ☐

Plier ici pour anonymisation de la demande

Composition familiale :

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>h/f</u>	<u>Date de naissance</u>	<u>Lien de parenté</u>

Nom prénom du demandeur.....

Adresse

Téléphone/...../...../...../.....

Mail :@.....

Ressources mensuelles	Montants mensuels	Charges mensuelles	Montants mensuels	Dettes globales
Salaire Monsieur		Loyer + charges		
Salaire Madame		Mensualité crédit accession		
Salaire autre		Charges de copropriété		
Rémunération stage Mr		Electricité		
Rémunération stage Madame		Gaz		
Rémunération stage enfant à charge		Frais de chauffage (fioul, bois....)		
Pôle emploi Monsieur		Eau		
Pôle emploi Madame		Taxe habitation mensuelle		
Pôle emploi autre		Taxe foncière mensuelle		
Retraite Monsieur		Impôts sur le revenu mensuel		
Retraite Madame		Taxe ordures ménagères		
Retraite complémentaire		Assurance habitation		
RSA		Assurance véhicules		
Prime d'activité		Mutuelle		
Pension invalidité		Pension alimentaire		
Rente accident		Téléphonie + internet (40€)		
A A H		Frais médicaux		
Indemnité maladie		Frais Bancaires		
Indemnité maternité		Frais liés à l'AEEH		
Pension alimentaire		Autre :		
PAJE		Sous Total :		
A F		Remboursement de dettes :		Date de fin
A J P P		Apurement d'une dette motif.....		
C F		Prêt FSL – énergie ☐ Accès ☐ Maintien ☐		
A S F		Retenue CAF Motif.....		
A E E H		Autre		
A P L		Crédit principal uniquement Motif.....		
Autres		Remboursement d'un plan de surendettement		
Total ressources :		Total des charges :		

	Totaux
Total ressources	
Total charges	
Nombre de parts*	

* 1 part pour le demandeur et 0.5 part par personne supplémentaire

Charges annexes à motiver dans l'évaluation	
Frais de cantine	
Frais de garderie	
Transport	
Découverts bancaires	
Autres Crédits	
Autres	

Reste pour vivre :

Orientation souhaitée : **Epicerie Sociale** ☐ **Colis alimentaire** ☐

Evaluation sociale et bilan des précédents accords si renouvellement :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Description du projet d'admission du Demandeur :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le demandeur atteste :

- ☐ Avoir été informé des conditions d'admission
- ☐ Avoir eu le programme des animations proposées à l'espace solidaire

Date de constitution du dossier : / /

Signature du Demandeur :

Signature de l'instructeur :

REPUBLIQUE FRANCAISE
CCAS DE BALARUC LES BAINS*Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale**Séance du 9 mars 2022*

L'an deux mille vingt-deux et le neuf mars à dix-huit heures, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle du conseil municipal, Hôtel de ville avenue de Montpellier à Balaruc-les-Bains.

PRESENTS : Mme Geneviève FEUILLASSIER, Mme Joelle ARNOUX, Monsieur Benoit GAU, M. Christian LONIGRO, Mme Catherine AZEMA, membres élus, Mme Christiane MARINI, M. Gilbert LEVACHER, membres nommés.

Absents excusés : M. Gérard CANOVAS, Mme Isabelle GIORDANO membres élus, M. Francis MOURGUES, Mme Joelle BIEVELOT, Mme Lucie GIRAULT, Mme Eva DA COSTA membres nommés.

Absents ayant donné procuration : M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER.

Objet N°1 : Note de présentation relative au vote du budget primitif 2022 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous afférente à la présentation du vote du budget primitif 2022 du budget principal,

DETAILS**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	FONCTIONNEMENT	TOTAL
011	Charges à caractère général	68 010,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	195 384.00
65	Autres charges de gestion courante	11 921.00
67	Charges exceptionnelles	0.00
042	Dot. Aux amortissements et provisions	3 685,00
	TOTAL	279 000.00

- Chapitre 011 : Ce chapitre comprend notamment les articles suivants et se répartit comme suit :
 - 60622 Carburant pour le camion des colis alimentaire 1 000€.
 - 6064 Fournitures administratives 1 200 €.
 - 6161 Prime d'assurance 6 600 €.
 - 6228 Rémunérations intermédiaires Divers 22 000 €. Cela concerne le poste mutualisé de de l'assistante sociale RSA ainsi que celui de la puéricultrice qui coordonne le Relais d'Assistants Maternelles. Les ateliers APA et les intervenants divers dans le cadre des ateliers collectifs sont également imputés sur cette ligne budgétaire.
 - 6232 Fêtes et Cérémonies (8 000 €). Cet article regroupe toutes les animations que met en place le CCAS comme la « Semaine Bleue » ou la fête des mères.
 - 6288 Autres services extérieurs (18 000 €). Prévision de la participation de solidarité de la Banque Alimentaire de l'Hérault et la mise à disposition des locaux 1 600 € pour l'électricité et le téléphone, les acquisitions pour faire fonctionner la Maison solidaire.
- Chapitre 012 : Ce chapitre comprend les frais de personnel avec : une augmentation normale du GVT ainsi que la création du ½ poste nécessaire pour l'épicerie sociale.
- Chapitre 65 : Le CCAS prévoit 3 000 € pour les aides exceptionnelles attribuées en conseil d'administration et 8 561 € de subventions pour le fonctionnement des associations.
- Chapitre 042 : 3 685 € de dotation aux amortissements

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	FONCTIONNEMENT	TOTAL
70	Prestation de services à caractère social	66 075,00
74	Dotations et participations	212 920.00
75	Produits de gestion courantes	5.00
	TOTAL	279 000.00

Chapitre 70 : Ce chapitre regroupe l'article 706 la prévision de vente annuelle de l'espace Solidaire pour 25 000 €, 40 675.00 au compte 70848 qui correspond au remboursement de salaire par le budget annexe de l'AD et l'article 70 878 (400 €) concerne le paiement par le Conseil Départemental pour l'élaboration des dossiers d'aide sociale par notre service.

Chapitre 74 :

- 7474 Subventions et participation de la commune (185 470 €)
- 7478 Autres organismes 8 000 € versé par le Casino de Balaruc-les-Bains, 3 500 par la CAF, la caisse des orphelins et diverses subventions déjà accordées.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	INVESTISSEMENT	TOTAL
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	3 685,00
	TOTAL	3 685.00

Chapitre 21 :

- 2184 Mobilier (3 685 €) pour l'épicerie sociale

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	INVESTISSEMENT	TOTAL
040	Opération ordre transfert entre sections : dotation aux amortissements	3 685,00
	TOTAL	3 685.00

- 28183 Amortissement Matériel de bureau et informatique (3 073 €), 28184 Mobilier (612. €)

Il est proposé au Conseil d'Administration compte tenu de tous ces éléments :

- D'approuver par chapitre le Budget Primitif 2022 du budget principal du C.C.A.S. de la ville de Balaruc-les-Bains qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

○ A la section de fonctionnement au montant de : **279 000.00 €**

○ A la section d'investissement au montant de : **3 685.00 €**

Total du budget : **282 685.00 €**

Le Conseil d'Administration est invité à délibérer.

A OBTENU L'UNANIMITE DES VOIXRésultat du vote : **POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**L'assemblée, après avoir délibéré, vote : **UNANIMITE**

- **Approuve** l'exposé de sa Vice-présidente,
- **Approuve** le budget primitif 2022 du CCAS à la section de fonctionnement,
- **Approuve** le budget primitif 2022 du CCAS à la section d'investissement,
- **Dit** que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault, Préfet de Région.

Ainsi délibéré à **BALARUC-LES-BAINS**, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Transmis en Préfecture

Le 11 / 03 / 2022

Le Président,

Par délégation, la Vice-présidente

Geneviève FEUILLASSIER

Publiée et exécutoire le / /2022

Le Président

par délégation, la Vice-présidente

Geneviève FEUILLASSIER



REPUBLIQUE FRANCAISE
CCAS DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 9 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le neuf mars à dix-huit heures, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle du conseil municipal, Hôtel de ville avenue de Montpellier à Balaruc-les-Bains.

PRESENTS : Mme Geneviève FEUILLASSIER, Mme Joelle ARNOUX, Monsieur Benoit GAU, M. Christian LONIGRO, Mme Catherine AZEMA, membres élus, Mme Christiane MARINI, M. Gilbert LEVACHER, membres nommés.

Absents excusés : M. Gérard CANOVAS, Mme Isabelle GIORDANO membres élus, M. Francis MOURGUES, Mme Joelle BIEVELOT, Mme Lucie GIRAULT, Mme Eva DA COSTA membres nommés.

Absents ayant donné procuration : M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER.

Objet n°2 : Note de présentation relative au vote du budget primitif 2022 du budget Annexe du Centre Communal d'Action Sociale – Budget Service à Domicile

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous afférente à la présentation du vote du budget Annexe 2022 du budget Annexe du CCAS – Service à Domicile,

DETAILS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	FONCTIONNEMENT	TOTAL
011	Charges à caractère général	88 050,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	542 042.00
016	Charges afférentes à la structure	28 320,00
	TOTAL	658 412.00

- Chapitre 011 : Ce chapitre comprend notamment les articles suivants et se répartit comme suit :
 - 60621 Carburant pour le camion frigorifique 1 750 €
 - 60622 Produits d'entretien 2 500 €
 - 60624 Fournitures administratives 1 000 €
 - 6068 Achat divers 500 €
 - 6282 Achat repas 82 000 €
 - 6251 Frais de déplacements du personnel (formation) 300 €
- Chapitre 012 : Ce chapitre comprend les frais de personnel
- Chapitre 016 :
 - 61558 Frais d'entretien des véhicules 2 890 €
 - 61561 Maintenance informatique 1 500 €
 - 6161 et 6165 : Assurances pour respectivement 3 700 € et 1 700 €
 - 6188 Frais divers 6 800 €
 - 68111 dotations aux amortissement 5 325 €
 - 6718 autres subventions 2 500 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	FONCTIONNEMENT	TOTAL
017	Produits de la Tarification	653 512.00
018	Autres Produits relatif à l'exploitation	4 900.00
	TOTAL	658 412.00

Chapitre 017 : Ce chapitre regroupe :

- Article 7331111 APA aides ménagères SSAD pour 387 208 €
- Article 73318 APA repas pour 40 800 €
- Article 73328 AIDE SOCIALE repas 5 700€
- Article 734121 Participation des usagers aides ménagères 113 904 €
- Article 73 4122 Participation des usagers repas 101 900 €
- Article 7388 Autres aides diverses 4 000 €

Chapitre 74 :

- 706 Prestations de service téléalarme 4 898 €
- 7588 Autres produits de gestion courante (PASRAU) 2 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	INVESTISSEMENT	TOTAL
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	5 325,00
	TOTAL	5 325.00

Chapitre 21 :

- 2188 Autres immobilisations corporelles 5 325 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	INVESTISSEMENT	TOTAL
28	Opération ordre transfert entre sections : dotation aux amortissements	5 325.00
	TOTAL	5 325.00

- 28013 Amortissement Frais d'évaluation 990 €
- 28182 Amortissement Matériel de Transport 4 098 €
- 28188 Amortissement Autres immobilisations corporelles 237 € (matériel de Téléalarme)

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver par chapitre le Budget Primitif 2022 du budget Aide à Domicile du C.C.A.S. de la ville de Balaruc-les-Bains qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

○ A la section de fonctionnement au montant de : **658 412.00 €**○ A la section d'investissement au montant de : **5 325.00 €**Total du budget : **663 737.00 €**

A OBTENU L'UNANIMITE DES VOIXRésultat du vote : **POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**L'assemblée, après avoir délibéré, vote : **UNANIMITE**

- **Approuve** l'exposé de sa Vice-présidente,
- **Approuve** le budget primitif 2022 du budget annexe du CCAS à la section de fonctionnement,
- **Approuve** le budget primitif 2022 du budget annexe du CCAS à la section d'investissement,
- **Dit** que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault, Préfet de Région.

Ainsi délibéré à **BALARUC-LES-BAINS**, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Transmis en Préfecture

Le 11 / 03 / 2022

Le Président,

Par délégation, la Vice-présidente

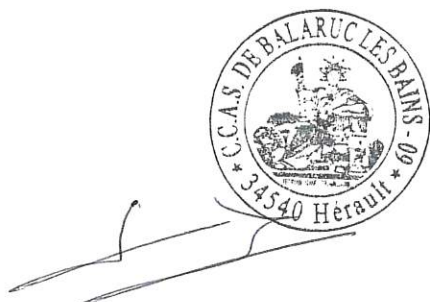
Geneviève FEUILLASSIER

Publiée et exécutoire le / / 2022

Le Président

par délégation, la Vice-présidente

Geneviève FEUILLASSIER



N° 22/CCAS/03/003

REPUBLIQUE FRANCAISE
CCAS DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 9 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le neuf mars à dix-huit heures, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle du conseil municipal, Hôtel de ville avenue de Montpellier à Balaruc-les-Bains.

PRESENTS : Mme Geneviève FEUILLASSIER, Mme Joelle ARNOUX, Monsieur Benoit GAU, M. Christian LONIGRO, Mme Catherine AZEMA, membres élus, Mme Christiane MARINI, M. Gilbert LEVACHER, membres nommés.

Absents excusés : M. Gérard CANOVAS, Mme Isabelle GIORDANO membres élus, M. Francis MOURGUES, Mme Joelle BIEVELOT, Mme Lucie GIRAULT, Mme Eva DA COSTA membres nommés.

Absents ayant donné procuration : M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER.

Objet n°3 : C.C.A.S. – Maintien à domicile – CNAV Montant des participations 2022

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

- **Vu** le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R.123-1 et suivants,
- **Vu** la délibération n°08/CCAS/12/001 du 19 décembre 2008 concernant la création d'un service de proximité d'aide aux personnes âgées,
- **Vu** les précédentes délibérations concernant l'adoption des différents barèmes des tarifs à domicile,
- **Vu** la circulaire n° 2018-26 du 30 novembre 2021 de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse,

Le conseil d'administration de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) lors de sa séance du 30 novembre 2021 a décidé de revaloriser les montants inscrits dans les barèmes de ressources et de participation des retraités pour le Plan d'Actions Personnalisé applicables au 1^{er} janvier 2022.

La Vice-présidente propose donc d'appliquer les barèmes des participations des usagers ci-dessous indiqués :

Pour les usagers de la CARSAT	Participation des usagers fixée par la CARSAT (voir tableau PAP ci-dessous transmis par la CNAV, en pourcentage du tarif à 24.50 €/ 27.50 € pour les dimanches et jours fériés)
Pour les usagers des mutuelles	Facturation à 24.50 € (taux de référence CNAV) (27.50 € pour les dimanches et jours fériés)
Pour les usagers de l'APA : (En attente de l'arrêté des nouveaux tarifs applicable au 01/01/2022. Proratisations du montant de l'heure appliqué dès réception de l'arrêté)	Participation des usagers fixée par le CD Tarif horaire au 1 ^{er} janvier 2022 22 € jours ouvrables 22 € dimanches et fériés

PLAN D'ACTIONS PERSONNALISE / OSCAR		
BAREME DE RESSOURCES ET DE PARTICIPATION 2022		
RESSOURCES MENSUELLES		
Personne seule	Ménage	Participation du retraité
Jusqu'à 916.78 euros	Jusqu'à 1 423.31 euros	10%
De 916.78 euros à 1 011 euros	De 1 423.31 euros à 1 618 euros	15%
De 1 011 euros à 1 112 euros	De 1 618 euros à 1 769 euros	25%
De 1 112 euros à 1 264 euros	De 1 769 euros à 1 921 euros	40%
De 1 264 euros à 1 415 euros	De 1 921 euros à 2 224 euros	55%
De 1 415 euros à 1 719 euros	De 2 224 euros à 2 629 euros	65%
De 1 719 euros à 2 022 euros	De 2.629 euros à 3 033 euros	70%
Au-delà de 2 022 euros	Au-delà de 3 033 euros	75%

Il est demandé aux membres de délibérer et :

- D'adopter les montants des paramètres financiers présenté ci-dessus, de participation des usagers du service d'aide à domicile ressortissants de la C.N.A.V. ou des caisses retenant le même barème, applicable au 1^{er} janvier 2022.
- D'appliquer les tarifs proposés par ces caisses de retraite aux dates indiquées par celles-ci.
- De décider de suivre et d'appliquer systématiquement les nouveaux tarifs pouvant être communiqués par la caisse nationale d'assurance vieillesse, le Conseil Départemental et les caisses de retraite aux dates qui seront proposées ultérieurement en 2022.

A OBTENU L'UNANIMITE DES VOIX

Résultat du vote : **POUR : 8** **CONTRE : 0** **ABSTENTIONS : 0**

- **Approuve** l'exposé de sa Vice-présidente,
- **Adopte** le barème de participation des usagers du service d'aide à domicile, ressortissant de la CNAV ou des caisses retenant le même barème applicable à compter du 1^{er} janvier 2022,
- **Applique** les tarifs par ces caisses de retraite aux dates indiquées par celles-ci,
- **Décide** de suivre et d'appliquer systématiquement les nouveaux tarifs pouvant être communiqués par la CNAV aux dates qui seront proposées ultérieurement.
- **Dit** que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à BALARUC-LES-BAINS les : jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture
Le 11 / 03 / 2022
Le Président,
par délégation, la Vice-présidente
Geneviève FEUILLASSIER

Publiée et exécutoire, le / /2022
Le Président,
par délégation, la Vice-présidente
Geneviève FEUILLASSIER



REPUBLIQUE FRANCAISE
CCAS DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

~~~~~  
Séance du 9 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le neuf mars à dix-huit heures, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle du conseil municipal, Hôtel de ville avenue de Montpellier à Balaruc-les-Bains.

**PRESENTS** : Mme Geneviève FEUILLASSIER, Mme Joelle ARNOUX, Monsieur Benoit GAU, M. Christian LONIGRO, Mme Catherine AZEMA, membres élus, Mme Christiane MARINI, M. Gilbert LEVACHER, membres nommés.

**Absents excusés** : M. Gérard CANOVAS, Mme Isabelle GIORDANO membres élus, M. Francis MOURGUES, Mme Joelle BIEVELOT, Mme Lucie GIRAULT, Mme Eva DA COSTA membres nommés.

**Absents ayant donné procuration** : M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER.

---

**Objet n° 4** : Modification des délibérations du Conseil d'administration du CCAS en date du 10 mars 2017 instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des agents du CCAS- Réévaluation 2022 des groupes C-1, C 2-1 et C 2-2.

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

**Vu** le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

**Vu** le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

**Vu** le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

**Vu** le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de droit public,

**Vu** la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

**Vu** les délibérations du Conseil d'administration du CCAS en date du 10 mars 2017 instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

**Vu** l'avis du Comité Technique en date du 25 janvier 2022 ;

**Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération relative à la modification du plafond de l'IFSE des 3 premiers groupes de fonction au CCAS :**

Le pouvoir d'achat est l'une des préoccupations principales des français et particulièrement depuis la crise sanitaire du COVID 19 et les conséquences difficiles que cette crise a pu avoir.

Depuis 2 ans, face à cette crise inédite, les services du CCAS ont fourni un travail énorme auprès des bénéficiaires, avec remise en cause des fonctionnements habituels. Ces efforts fournis nous ont notamment permis qu'ils ne soient pas isolés.

Parfaitement conscient du fait que la valeur du point d'indice n'a quasiment pas augmenté depuis plus de dix ans, et donc que les rémunérations de la fonction publique ne suivent pas les augmentations qui touchent pourtant la vie courante, les élus souhaitent, malgré les difficultés, recentrer leur action et permettre aux trois groupes de fonction, les plus bas en termes de régime indemnitaire, de voir leur rémunération augmenter (le montant cible des autres groupes de fonction n'est pas modifié).

Ainsi, lors des arbitrages budgétaires 2022, a été validé une enveloppe spécialement dédiée à cette réévaluation des IFSE les plus bas :

| Groupes | Ancien montant mensuel<br>plafond* | Nouveau montant mensuel<br>plafond* |
|---------|------------------------------------|-------------------------------------|
| C-1     | 160 €                              | 214 €                               |
| C 2-1   | 120 €                              | 174 €                               |
| C 2-2   | 110 €                              | 164 €                               |

*\*Hors maintien des acquis.*



Compte tenu de tous ces éléments, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- De modifier à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, les montants d'IFSE des 3 groupes de fonction les plus bas de la catégorie C du CCAS
- D'autoriser le versement mensuel de ce nouvel IFSE ;

Il a été demandé à l'assemblée de délibérer.

L'assemblée, après délibération, vote : **UNANIMITE**

- **Approuve** l'exposé de sa Vice-présidente,
- **Prononce** la modification à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, les montants d'IFSE des 3 groupes de fonction les plus bas de la catégorie C du CCAS
- **Autorise** le versement mensuel de ce nouvel IFSE ;
- **Dit** que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault.

Résultat du vote : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré à **BALARUC-LES-BAINS**, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Transmis en Préfecture

Le 11 /03/ 2022

Le Président,

Par délégation, la Vice-présidente

Geneviève FEUILLASSIER

Publiée et exécutoire le / /2022

Le Président

par délégation, la Vice-présidente

Geneviève FEUILLASSIER



REPUBLIQUE FRANCAISE  
CCAS DE BALARUC LES BAINS

*Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale*

*Séance du 9 mars 2022*

L'an deux mille vingt-deux et le neuf mars à dix-huit heures, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle du conseil municipal, Hôtel de ville avenue de Montpellier à Balaruc-les-Bains.

**PRESENTS** : Mme Geneviève FEUILLASSIER, Mme Joelle ARNOUX, Monsieur Benoit GAU, M. Christian LONIGRO, Mme Catherine AZEMA, membres élus, Mme Christiane MARINI, M. Gilbert LEVACHER, membres nommés.

**Absents excusés** : M. Gérard CANOVAS, Mme Isabelle GIORDANO membres élus, M. Francis MOURGUES, Mme Joelle BIEVELOT, Mme Lucie GIRAULT, Mme Eva DA COSTA membres nommés.

**Absents ayant donné procuration** : M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER.

---

**Objet n° 5:** Revalorisation de l'indemnité forfaitaire de transport des agents itinérants du CCAS – Service d'Aide à Domicile

---

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- **Vu** le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991 (J.O du 7 janvier 2007).
- **Vu** le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991, et notamment ses articles 7 et 7-1,

- **Vu** l'arrêté du 5 janvier 2007 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991 (J.O du 7 janvier 2007).
- **Vu** l'arrêté du 28 décembre 2020 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

**Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :**

Lorsque les agents sont amenés à se déplacer de manière récurrente pour l'exercice de leur fonction, à l'intérieur d'une commune, ils peuvent se voir allouer une indemnité forfaitaire dont le montant maximum annuel est fixé à 615 € par arrêté du 28 décembre 2020.

Les aides à domicile du CCAS utilisent quotidiennement leur véhicule personnel pour se rendre au domicile des bénéficiaires et faire leurs courses. Cela occasionne des frais professionnels qui nécessitent d'être pris en compte dans le cadre d'une revalorisation du montant de l'indemnité kilométrique.

Bénéficiaires :

Les agents du CCAS intervenant dans le cadre de l'aide à domicile qu'ils soient : Agents stagiaires, titulaires ou contractuels.

Montant :

Le montant annuel retenu est de 360 €.

Modalités de versement :

L'indemnité sera versée mensuellement : Montant de 30 € mensuel.

Le versement cessera de plein droit à compter du 91<sup>ème</sup> jour d'arrêt pour congé de maladie ordinaire, accident de service, maternité, grave maladie, longue maladie, longue durée et dès lors que l'agent n'occupe plus des fonctions y ouvrant droit.



### Conditions d'attribution :

L'indemnité sera versée sous réserve de présentation par l'agent de sa carte grise, de son attestation d'assurance et de son permis de conduire au moment du recrutement et annuellement à la demande du service de référence du CCAS pour les aides à domicile.

---

Compte tenu de ces éléments, il a été demandé à l'assemblée de délibérer.

L'assemblée, après délibération, vote : **UNANIMITE**

- **Approuve** l'exposé de sa Vice-présidente,
- **Prononce** la modification à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 du montant de l'indemnité forfaitaire de transport des agents itinérants du CCAS (aides à domicile),
- **Autorise** le versement mensuel de l'indemnité forfaitaire de transport d'un montant de 30€ ;
- **Dit** que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault.

Résultat du vote : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré à BALARUC-LES-BAINS, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Transmis en Préfecture

Le 11 / 03 / 2022

Le Président,

Par délégation, la Vice-présidente

Geneviève FEUILLASSIER

Publiée et exécutoire le / / 2022

Le Président

par délégation, la Vice-présidente

Geneviève FEUILLASSIER



N° 22/CCAS/03/006

REPUBLIQUE FRANCAISE  
CCAS DE BALARUC LES BAINS

*Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale*

*Séance du 9 mars 2022*

L'an deux mille vingt-deux et le neuf mars à dix-huit heures, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle du conseil municipal, Hôtel de ville avenue de Montpellier à Balaruc-les-Bains.

**PRESENTS** : Mme Geneviève FEUILLASSIER, Mme Joelle ARNOUX, Monsieur Benoit GAU, M. Christian LONIGRO, Mme Catherine AZEMA, membres élus, Mme Christiane MARINI, M. Gilbert LEVACHER, membres nommés.

**Absents excusés** : M. Gérard CANOVAS, Mme Isabelle GIORDANO membres élus, M. Francis MOURGUES, Mme Joelle BIEVELOT, Mme Lucie GIRAULT, Mme Eva DA COSTA membres nommés.

**Absents ayant donné procuration** : M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER.

---

**Objet n° 6** : Mise en œuvre du Forfait Mobilité Durable pour les agents du CCAS.

---

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- **Vu** le Décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale ;
- **Vu** l'avis du Comité Technique du 25 janvier 2022 ;
- **Vu** la note de synthèse ci-après ;

Entré en vigueur le 11 décembre 2020, le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la FPT permet le remboursement de tout ou partie des frais engagés pour les déplacements des agents entre leur résidence et leur lieu de travail. Il s'agit d'un dispositif facultatif dont la mise en œuvre nécessite l'adoption d'une délibération.



**Bénéficiaires**

3 conditions cumulatives :

1. Déplacements : Les agents effectuent leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail :

- Avec leur propre vélo (mécanique et à assistance électrique inclus) ;
- En tant que conducteur ou passager en covoiturage.

2. Durée : Pendant un nombre minimal de 100 jours sur une année civile.

- Le nombre minimal de jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent si :
  - L'agent a été recruté au cours de l'année ;
  - L'agent est radié des cadres au cours de l'année ;
  - L'agent a été placé dans une position autre que la position d'activité pendant une partie de l'année.

3. Déclaration : L'agent qui souhaite bénéficier de ce forfait dépose une déclaration sur l'honneur auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. Cette déclaration certifie l'utilisation de l'un ou des moyens de transport mentionnés ci-dessus.

**Exclusions**

Le versement du « forfait mobilités durables » n'est pas cumulable et ne peut être versé si l'agent :

- ✓ Bénéficie déjà du versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'un abonnement à un service public de location de véhicule.
- ✓ Bénéficie d'un logement de fonction sur son lieu de travail ;
- ✓ Bénéficie d'un véhicule de fonction ;
- ✓ Bénéficie d'un transport collectif gratuit entre son domicile et son lieu de travail ;
- ✓ Est transporté gratuitement par son employeur.

**Montant**

Le montant annuel du « forfait mobilités durables » est de 200 € maximum.

Le « forfait mobilités durables » est versé par l'employeur l'année suivant le dépôt de la déclaration par l'agent.

### En cas d'employeurs multiples

Lorsqu'il a plusieurs employeurs publics, l'agent dépose auprès de chacun d'eux la déclaration sur l'honneur de l'utilisation des moyens de transport mentionnés ci-dessus, et au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le forfait est versé.

Dans ce cas, le montant du forfait versé par chaque employeur est déterminé en prenant en compte le total cumulé des heures travaillées. La prise en charge du forfait par chacun des employeurs est calculée au prorata du temps travaillé auprès de chaque employeur.

### Contrôle

L'utilisation effective du covoiturage fait l'objet d'un contrôle de la part de l'employeur qui peut demander à l'agent tout justificatif utile à cet effet.

L'utilisation du cycle ou du cycle à pédalage assisté personnel peut faire l'objet d'un contrôle de la part de l'employeur.

### Mise en œuvre

La mise en œuvre doit se faire après délibération de l'organe délibérant de la collectivité territoriale qui reprend :

- Les conditions d'octroi énoncées ci-dessus ;
- Les conditions du contrôle par l'employeur : à compter de la mise en place du dispositif en 2022, et, ensuite, chaque début d'année, l'agent signal à son responsable et au service RH qu'il est susceptible de demander la prime en fin d'année, permettant ainsi le suivi de l'agent dans l'année ;
- Le montant octroyé pour ce forfait : 200 € maximum par an et par agent.

Lors du Bureau Municipal du 22 mars 2021, les élus se sont exprimés favorablement à la mise en place de cette prime incitative à la mobilité douce cohérente en vertu du projet politique lié au développement durable. Mais sa concrétisation a dû être reportée à cause de la situation financière supportée par la Ville consécutive à la crise du COVID.

Au regard de l'évolution de la situation actuelle, une instauration en 2022, avec les versements en 2023, est envisageable pour l'ensemble des agents de la collectivité et du CCAS.

Un bilan sera réalisé en décembre 2022 pour l'ensemble de la collectivité avant la reconduction ou non de ce dispositif.

**Il est proposé à l'ensemble délibérante de :**

- d'approuver la mise en place du Forfait Mobilité Durable au titre de l'année 2022 (*les versements auront donc lieu de l'année budgétaire 2023*) ;
- d'autoriser le président du conseil d'administration du CCAS à prendre tout acte nécessaire à sa mise en œuvre.

Compte tenu de ces éléments, il a été demandé à l'assemblée de délibérer.

L'assemblée, après avoir délibéré, vote : **UNANIMITE**

- **Approuve** l'exposé de sa Vice-présidente,
- **Prononce** la mise en place du Forfait Mobilité Durable au titre de l'année 2022 ;
- **Dit** que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault.

Résultat du vote : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré à BALARUC-LES-BAINS, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Transmis en Préfecture

Le 11 / 03 / 2022

Le Président,

Par délégation, la Vice-présidente

Geneviève FEUILLASSIER

Publiée et exécutoire le    /    / 2022

Le Président

par délégation, la Vice-présidente

Geneviève FEUILLASSIER





N° 22/CCAS/03/007

REPUBLIQUE FRANCAISE  
CCAS DE BALARUC LES BAINS*Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale**Séance du 9 mars 2022*

L'an deux mille vingt-deux et le neuf mars à dix-huit heures, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle du conseil municipal, Hôtel de ville avenue de Montpellier à Balaruc-les-Bains.

**PRESENTS** : Mme Geneviève FEUILLASSIER, Mme Joelle ARNOUX, Monsieur Benoit GAU, M. Christian LONIGRO, Mme Catherine AZEMA, membres élus, Mme Christiane MARINI, M. Gilbert LEVACHER, membres nommés.

**Absents excusés** : M. Gérard CANOVAS, Mme Isabelle GIORDANO membres élus, M. Francis MOURGUES, Mme Joelle BIEVELOT, Mme Lucie GIRAULT, Mme Eva DA COSTA membres nommés.

**Absents ayant donné procuration** : M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER.

---

**Objet n° 7** : Modification du montant du panier d'achat dans l'épicerie sociale et modification du formulaire de demande d'aide alimentaire.

---

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R.123-1 et suivants,
- **Vu** le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L133-5 relatif aux membres des conseils d'administration,
- **Vu** la délibération municipale du 16 décembre 2020, validant le budget primitif 2021 de la ville dans lequel a été validé en investissement les travaux de l'espace solidaire abritant prochainement l'épicerie sociale,
- **Vu** la délibération du 14 janvier 2021 portant sur le vote du budget primitif 2021 du CCAS de Balaruc-les-Bains et de son budget annexe Aide à domicile,
- **Vu** la délibération du 22 juin 2021 portant sur la création d'une épicerie sociale dans le futur espace solidaire et l'approbation de son règlement intérieur et de son organisation,
- **Vu** l'exposé ci-dessous,

Depuis l'ouverture effective de l'épicerie sociale le 24 novembre 2021 le nombre de bénéficiaires de l'épicerie est passée de 12 personnes en décembre 2021 à 56 personnes en février 2022, soit actuellement 25 foyers admis sur le dispositif.

Après ces quelques semaines d'ouverture, il a été évalué par les agents sociaux du CCAS une disproportion trop importante entre la quantité alimentaire distribuée gratuitement dans les colis d'urgence et celle pouvant être achetée dans l'épicerie sociale au vu des montants des paniers d'achat autorisé.

Après une réflexion du service entre la quantité de produits disponibles, les possibilités financières des bénéficiaires et le respect des besoins d'apports nutritionnels, il est proposé au conseil d'administration de valider le doublement des paniers d'achat de la manière suivante :

Le crédit d'achat par typologie de famille et par mois :

- **Personne seule : 18 €, soit 9€ par passage ;**
- **Famille monoparentale avec un enfant ou couple sans enfant : 22€, soit 11€ par passage ;**
- **Famille de 3 personnes : 24€, soit 12€ par passage ;**
- **Famille de 4 personnes : 28€, soit 14€ par passage ;**
- **Famille de 5 personnes et plus : 32€, soit 16€ par passage ;**

En revanche, il est souhaitable de conserver le montant de 1€ supplémentaire par enfant de moins de 2 ans.

En parallèle, le dispositif d'épicerie sociale s'ajoute au dispositif d'aide alimentaire déjà existant.

Les travailleurs sociaux des services orienteurs ont pris pour habitude de remplir le formulaire pour l'admission à l'épicerie sociale pour l'ensemble des demandes d'aides alimentaires.

Par conséquent, le CCAS souhaite proposer un formulaire permettant le choix de l'orientation du travailleur social vers l'un ou l'autre des dispositifs avec le même processus de validation des dossiers que celui déjà mis en œuvre (une commission d'admission hebdomadaire et une commission inter structure mensuelle pour les dossiers épicerie sociale complexes).

Il est demandé aux membres du conseil d'administration :

- De se prononcer sur la modification du crédit d'achat mensuel susdit,
- D'autoriser les modifications dans le règlement intérieur de l'épicerie sociale et dans les documents relatifs à son organisation.
- D'autoriser la mise en œuvre du nouveau formulaire d'admission aux aides alimentaires du CCAS de Balaruc-les-Bains.

Compte tenu de ces éléments, il a été demandé à l'assemblée de délibérer.

L'assemblée, après avoir délibéré, vote : **UNANIMITE**

- **Approuve** l'exposé de sa Vice-présidente,
- **Prononce** la modification, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, du crédit d'achat mensuel comme suit :  
Crédit d'achat par typologie de famille et par mois :
  - **Personne seule : 18 €, soit 9€ par passage ;**
  - **Famille monoparentale avec un enfant ou couple sans enfant : 22€, soit 11€ par passage ;**
  - **Famille de 3 personnes : 24€, soit 12€ par passage ;**
  - **Famille de 4 personnes : 28€, soit 14€ par passage ;**
  - **Famille de 5 personnes et plus : 32€, soit 16€ par passage ;**
- **Autorise** les modifications dans le règlement intérieur de l'épicerie sociale et dans les documents relatifs à son organisation ;
- **Autorise** la mise en œuvre du nouveau formulaire d'admission aux aides alimentaires du CCAS de Balaruc-les-Bains ;
- **Dit** que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault.

Résultat du vote : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

**Ainsi délibéré à BALARUC-LES-BAINS, les jours, mois et an susdits.**

**Pour expédition conforme**

**Transmis en Préfecture**

**Le 11 /03/ 2022**

**Le Président,**

**Par délégation, la Vice-présidente**

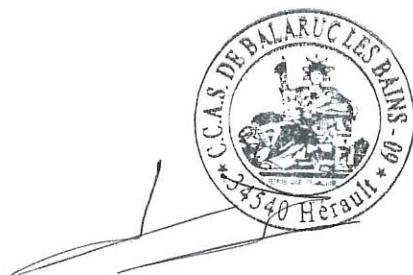
**Geneviève FEUILLASSIER**

**Publiée et exécutoire le     /     /2022**

**Le Président**

**par délégation, la Vice-présidente**

**Geneviève FEUILLASSIER**





REPUBLIQUE FRANÇAISE  
CCAS DE BALARUC LES BAINS

*Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale*

*Séance du 9 mars 2022*

L'an deux mille vingt-deux et le neuf mars à dix-huit heures, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle du conseil municipal, Hôtel de ville avenue de Montpellier à Balaruc-les-Bains.

**PRESENTS** : Mme Geneviève FEUILLASSIER, Mme Joelle ARNOUX, Monsieur Benoit GAU, M. Christian LONIGRO, Mme Catherine AZEMA, membres élus, Mme Christiane MARINI, M. Gilbert LEVACHER, membres nommés.

**Absents excusés** : M. Gérard CANOVAS, Mme Isabelle GIORDANO membres élus, M. Francis MOURGUES, Mme Joelle BIEVELOT, Mme Lucie GIRAULT, Mme Eva DA COSTA membres nommés.

**Absents ayant donné procuration** : M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER.

---

**Objet n° 8 : Modification du règlement intérieur du service de portage de repas**

---

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

- **Vu** le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R.123-1 et suivants,
- **Vu** la Loi n°2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale
- **Vu** le Code du travail - Article D. 7231-1 (définition des services à la personne et des services d'aide et d'accompagnement à domicile)
- **Vu** l'Arrêté du 17 mars 2015 relatif à l'information préalable du consommateur sur les prestations de services à la personne
- **Vu** la Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV)
- **Vu** la délibération du conseil d'administration du CCAS en date du 24 novembre 2020,

Conformément à l'article R.123-19 du Code de l'action sociale et des familles le règlement intérieur du CCAS a été établi avec son annexe des aides facultatives et validé par le conseil d'administration du 13.10.2020.

En complément et du fait de nouvelles demandes spécifiques sur le service, il est nécessaire de faire évoluer le règlement intérieur du service de portage de repas afin que celui-ci soit en adéquation avec le service rendu à la population et les besoins repérés du public.

Du fait de l'augmentation des demandes de livraison du seul repas du soir, à l'article 7 : FACTURATION, il est proposé d'apporter la modification suivante (modification en rouge dans le texte).

#### **ARTICLE 7 : FACTURATION**

Le bénéficiaire recevra une facture détaillée correspondant au nombre de repas commandés, où seront pris en compte les diverses prises en charge (APA, Aide Sociale...)

|              | <b>MIDI</b> | <b>SOIR</b> |
|--------------|-------------|-------------|
| <b>REPAS</b> | 6.80 €      | 3.10 € *    |

\*Le prix du repas du soir est fixé à 3.10€ si le repas de midi est commandé également le même jour. Le montant du repas du soir commandé seul sera facturé à 6€80.

Ces tarifs sont révisables au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et fixés par le Conseil d'Administration du CCAS.

Compte tenu de ces éléments, il a été demandé à l'assemblée de délibérer.



L'assemblée, après avoir délibéré, vote : **UNANIMITE**

- **Approuve** l'exposé de sa Vice-présidente ;
- **Adopte** la tarification du repas du soir commandé seul à 6 € 80 ;
- **Prononce** la modification du règlement intérieur du service portage de repas à l'article « Facturation » ;
- **Dit** que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault.

Résultat du vote : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré à BALARUC-LES-BAINS, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme  
Transmis en Préfecture  
Le 11 /03/ 2022  
Le Président,  
Par délégation, la Vice-présidente  
Geneviève FEUILLASSIER

Publiée et exécutoire le    /    / 2022  
Le Président  
par délégation, la Vice-présidente  
Geneviève FEUILLASSIER

